



YACHT CLUB DU CROUESTY ARZON

VENDREI 20 SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024

## DIAM 24

### INSTRUCTIONS DE COURSE

Grade : 5 A

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021 / 2024* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Les règles de classe des bateaux admis suivants : DIAM 24
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.6 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui respecterait pas ces principes pourra être pénalisée selon la RCV 2 ou 69.

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au YCCA ou donnés par **VHF Canal 15**

#### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **1h30** heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant **20h00** la veille du jour où il prendra effet.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **devant la terrasse du YCCA ou sur le bateau comité sur le ponton NO LIMIT à St Philibert**
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **45 minutes** après l'affaler de l'Aperçu.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES / INSCRIPTIONS

Confirmation des inscriptions :

**Le Vendredi 20 septembre 2024 de 10h00 à 12h30 sur le bateau Comité YCCA au ponton NO LIMIT à St Philibert.**

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Date	Briefing	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
20/09/2024	12h30	14h00 une à plusieurs courses à suivre
21/09/2024	10h00	11h00 une à plusieurs courses à suivre
22/09/2024	10h00	11h00 une à plusieurs courses à suivre

- 5.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00

## 6. PAVILLON DE CLASSE ET D'AVERTISSEMENT

Le pavillon de classe sera le pavillon DIAM 24  
Le signal d'avertissement (5 minutes) sera **la flamme JAUNE**

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini dans l'**annexe** « ZONE DE COURSE ».

## 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits dans l'**annexe** PARCOURS.

Pour le « **Parcours Construit** », les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être passée, sont indiqués dans l'**annexe 1 Parcours** construits  
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera sur un tableau situé à l'arrière du bateau comité, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

8.2 **RAID (Côtiers)** : les points sont définis en annexe 2 parcours Raid / Côtiers. Les parcours seront donnés en fonction du vent.

## 9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront les suivantes :  
Voir annexe Parcours

Départ	1	2	3A	3B	Arrivée
3B	Cylindrique Rouge	Cylindrique blanche	Cylindrique jaune	Cylindrique jaune	Conique blanche

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont :

Zone mytilicole définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25,060N ; 2°56,630W
- Bouée Cardinale Est : 47°24,910N ; 2°56,195W
- Bouée Spéciale : 47°24,45N ; 2°56,55W
- Bouée Spéciale : 47°24,54N ; 2°56,75W

Ceci concerne les parcours côtiers passant à proximité du Rocher de la Vieille (devant Houat) (comme marque de parcours ou pas).

## 11. LE DEPART

11.1 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un **pavillon Orange** sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

11.2 **La ligne de départ** est définie par l'axe situé entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée **cylindrique JAUNE** à l'extrémité bâbord (9.1)

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## 12. REDUCTION ET MODIFICATION DE PARCOURS COTIERS

**Le pavillon "0"** envoyé au voisinage d'une marque signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée en respectant les IC art 13.  
**Des signaux sonores brefs** seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.

## 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est définie par l'axe situé entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée (9.1).

Pour les côtiers la ligne d'arrivée sera à l'emplacement du départ excepté pour le premier côtier du vendredi qui sera situé sur la basse d'ARZON en baie de Kerjouanno et le dernier côtier du dimanche à proximité du TREHO (entrée du chenal de la Trinité sur mer)

## 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

14.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

15.1 Pas de temps limite et de temps cible pour le **parcours construit**

15.2 Pour les parcours côtiers les bateaux ne finissant pas dans un délai de **30 minutes** après le premier bateau de sa classe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

**16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au YCCA. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont « parties » ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **dans les locaux de l'YCCA**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité de l'épreuve
  - Bateaux accompagnateurs
  - Communication radio
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2

**17 CLASSEMENT**

- 17.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Les parcours construit compte coefficient 1,  
Les raids coefficient 2.  
A partir de 5 courses courues, l'équivalent d'un coefficient 1 de la plus mauvaise course est retiré sur le total des points.  
A partir de 10 courses courues un second coefficient 1 est retiré de la plus mauvaise course sur le total des points.

**18 REGLES DE SECURITE**

- 18.1 Port des équipements de sécurité obligatoire suivant règles de classe (Gilets...)
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
- 18.3 Le comité de course s'autorise le droit d'imposer une prise de ris dans la grande voile.

**19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT *[DP]***

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront signalés par un pavillon YCCA

**23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS *[DP]***

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.3. L'inscription des bateaux entraîneurs et accompagnateurs est obligatoire pour bénéficier de l'accès à la zone portuaire du Port du Crouesty.

**24. COMMUNICATION RADIO *[DP]***

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**25. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : trois premiers équipages de la classe.

**26. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Président du comité de course : Jean Philippe LANGLOIS

Président du comité de protestation : Marc EYMOND

**ANNEXE ZONE DE COURSE (parcours construits)**

**YCCA**  
**Port du Crouesty**  
**56640 ARZON**  
**02 97 53 78 07**  
**Fax : 02 97 53 61 35**  
info@ycca.fr  
[www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)

## ANNEXE 1 - Parcours construits

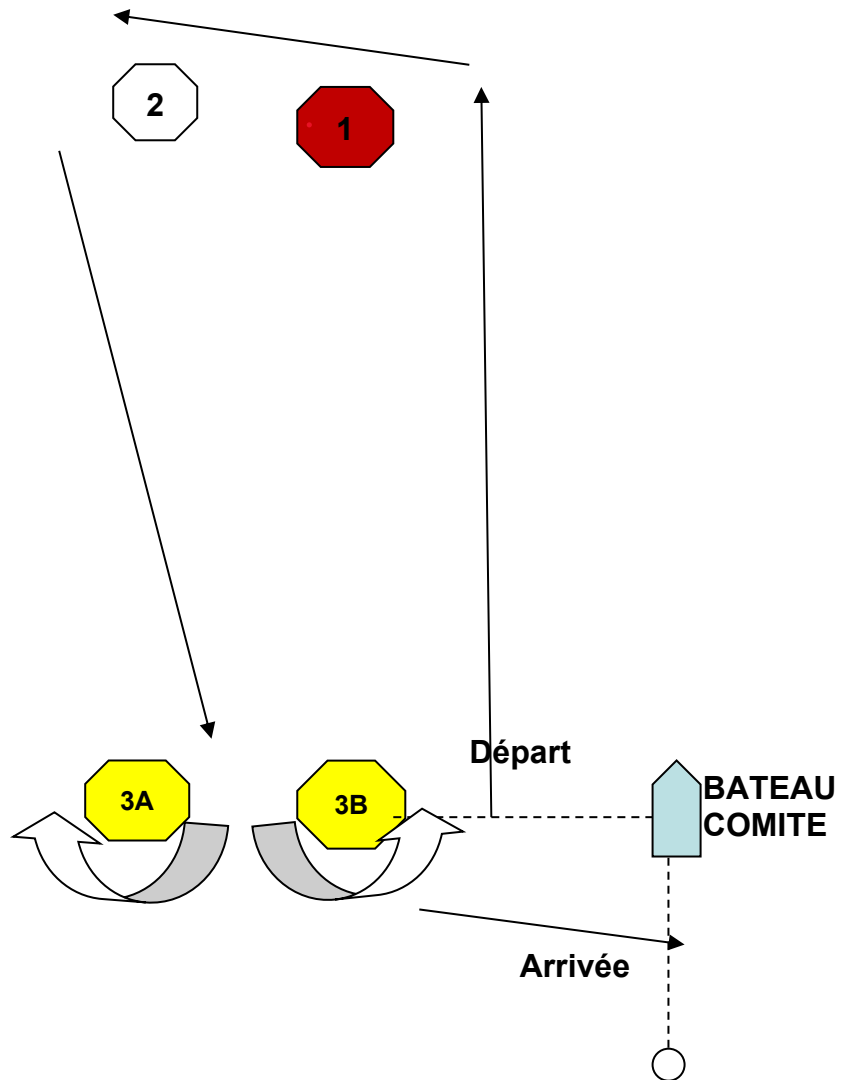
---

Parcours 1 (flamme numérique 1) :

Départ – bouée 1 – bouée 2 – 3B – arrivée

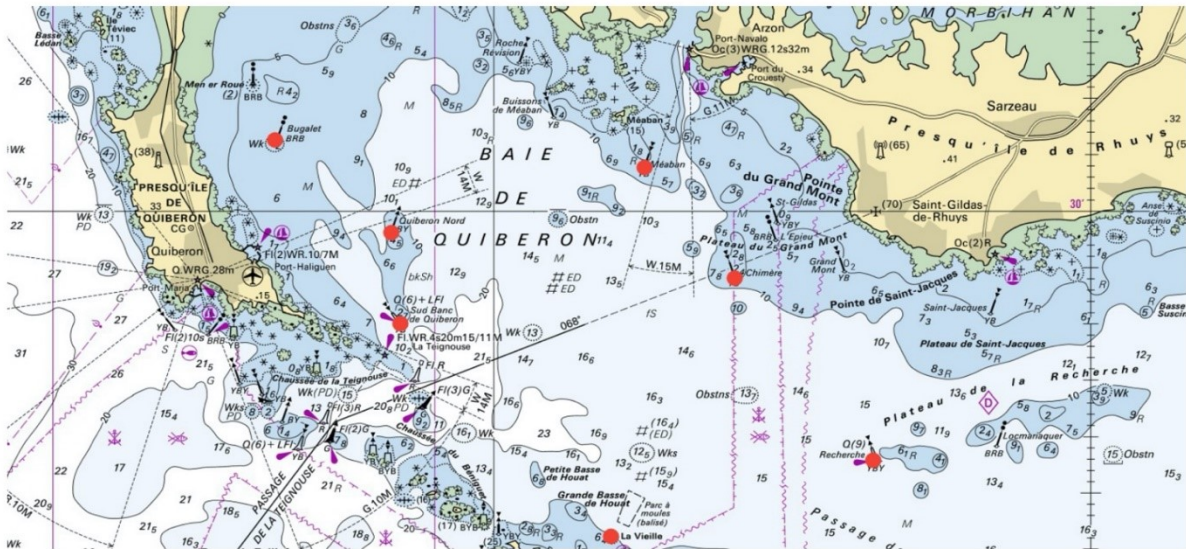
Parcours 2 (flamme numérique 2) :

Départ – bouée 1 – bouée 2 - porte 3A / 3B – bouée 1 – bouée 2 - bouée 3B – arrivée



## ANNEXE 2 - Parcours côtiers / Raids

POINTS DE PASSAGE RAID (parcours à définir en fonction du vent)



Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1 : 108336

### PARCOURS ALLER LA TRINITE - LE CROUESTY DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

Parcours n° 1 (Flamme N° 1) : 23 MN

Ligne de départ, selon article 11, à 0.5 MN dans le SUD du TREHO

Laisser :

Cardinale OUEST Roche Révision et Cardinale SUD des Buissons de Méaban à laisser à Bâbord

Cardinale Sud Méaban à contourner à tribord

Rocher de la Vieille à contourner à tribord en respectant la zone mytilicole (zone obstacle art 10 des IC)

Cardinale SUD Quiberon à tribord **en la contournant**

Arrivée, selon article 13 à proximité de la Basse d'ARZON

(Coordonnées approximatives : 47°31,450 N – 002° 54,050 W)

### ANNEXE - Parcours côtiers / RAID au Crouesty

Parcours n° 1 (Flamme N° 1) : 10 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser en les contournant :

Sud Méaban à bâbord

Une bouée à bâbord

(Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)

La Chimère à bâbord

Sud Méaban à tribord

Arrivée, selon article 13

Parcours n° 2 (Flamme N° 2) : 14.2 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

Sud Méaban à tribord

Nord Quiberon à bâbord **en la contournant**

Sud banc de Quiberon à bâbord **en la contournant**

Sud Méaban à bâbord

Arrivée, selon article 13

Parcours n° 3 (Flamme N° 3) : 16.8 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

L'épieu à tribord **en le contournant**

La Chimère à tribord

La Vieille à tribord **en la contournant (en respectant le balisage du parc à moules)**

Sud Méaban à tribord **en la contournant**

Arrivée, selon article 13

Parcours n° 4 (Flamme N° 4) : 11.9 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

**Laisser en les contournant :**

La Chimère à tribord

Une bouée à tribord (Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)

Sud Méaban à tribord

La Chimère à bâbord

Arrivée, selon article 13

Parcours N° 5 (Flamme numérique N° 5) : 7,3 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

**Laisser, en les contournant :**

L'épieu à tribord

La Chimère à tribord

Sud Méaban à tribord

Arrivée, selon article 13

Parcours N° 6 (Flamme numérique N° 6) : 7,3 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

**Laisser, en les contournant :**

Sud Méaban à bâbord

La Chimère à bâbord

L'épieu à bâbord

Arrivée, selon article 13

Parcours n° 7 (Flamme N° 7) : 14.6 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

**Laisser en les contournant :**

La Recherche à tribord

Sud Méaban à tribord

Arrivée, selon article 13.

Parcours n° 8 (Flamme N° 8) : 14.6 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

**Laisser en les contournant :**

Sud Méaban à bâbord

La Recherche à bâbord

Arrivée, selon article 13

Parcours n° 9 (Flamme N° 9) : 14,9 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

**Laisser en les contournant :**

La Chimère à tribord

Sud Banc de Quiberon à tribord

Sud Méaban à tribord

Arrivée, selon article 13

Parcours n° 10 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 0) : 08,5 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

**Laisser en les contournant :**

La Chimère à tribord

Une bouée à tribord (Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)

Sud Méaban à tribord

Arrivée, selon article 13

Parcours N° 12 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 2) : 13,6 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

La cardinale Sud La Chimère à tribord **en la contournant**

Une bouée (La Souris) à tribord **en la contournant**

(Coordonnées approximatives : 47° 32, 111 N – 003°01,038 W)

La cardinale Sud Méaban à bâbord

La bouée de bout de ligne de départ à bâbord

Arrivée, selon article 13

Parcours N° 13 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 3) : 15.8 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

Laisser :

La cardinale Ouest La Recherche à tribord **en la contournant**

Une bouée à tribord **en la contournant** (Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)

La cardinale Sud Méaban à tribord **en la contournant**

La bouée de bout de ligne de départ à bâbord

Arrivée, selon article 13

Parcours n° 14 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 4) : 08.4 MN

Ligne de départ, selon article 11, en baie de Kerjouanno

**Laisser en les contournant :**

Sud Méaban à bâbord

Une bouée à bâbord (Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)

La Chimère à bâbord

Arrivée, selon article 13

#### ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par **VHF CANAL 15** ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué à toutes marques de passage